

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOBRIÉTÉ FAUT-IL FAIRE UNE PAUSE COMME LE PRÉCONISE LE PRÉSIDENT MACRON ?



Au-delà des polémiques médiatiques et jeux d'influence sur l'opinion, il est un sujet qui nous concerne tous au niveau de la FNCDS : il s'agit de la « nouvelle guerre » de l'énergie qu'elle soit naturelle,

renouvelable, ou nucléaire, elle est devenue l'enjeu de la survie de notre économie. La guerre en Ukraine a mis en exergue notre dépendance agricole et matières premières. La souveraineté économique ou climatique, cela se prépare dans le temps par une politique adaptée. Le stop and GO sur le nucléaire pour la France a fait fuir les compétences spécifiques dont nous étions leaders et demandent du temps pour redémarrer. L'Allemagne quant à elle refuse le nucléaire et fait le pari de l'éolien sur terre et sur mer. Bref on le voit bien, nous sommes dans une phase de transition énergétique. Le gouvernement pousse à tout va la voiture électrique mais cela impacte le niveau de vie qui est déjà durement touché par l'inflation. Et comme cela n'est pas encore au point, il faut penser à se déplacer autrement : les voitures électriques n'offrant à ce jour qu'une autonomie maximum de 400 km et pour aller de Paris à Bordeaux par exemple je n'ai pas envie de faire une pause de 4h pour recharger mon véhicule en plus du temps de trajet.

J'ai des amis autour de moi qui ont changé radicalement de vie et de paradigme, plus d'avions, plus de viandes... est-ce la solution ? Faut-il revenir à une société qui refuse tout progrès toute innovation au nom de l'écologie ? N'y a-t-il pas plutôt un équilibre à trouver entre bien être et futur de notre planète ? Pour avoir animé chez Orange des fresques du climat, il y a une véritable compréhension des enjeux à part une minorité de climato sceptiques et tous les acteurs veulent s'engager.

La transition énergétique consiste à abandonner les combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, et bois-énergie. Il s'agit de transformer durablement tous les secteurs de l'énergie, de la production à la consommation finale et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. La transition énergétique est propre à chaque pays, mais ses objectifs sont

universels : **lutter contre le réchauffement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et la précarité énergétique**, source d'inégalités sociales. En France, c'est la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui coordonne les actions engagées dans le pays. L'hexagone s'est fixé un objectif ambitieux : augmenter de 50% la capacité installée des énergies renouvelables d'ici 2023.

“ La transition énergétique est un mode de développement économique respectueux de l'environnement, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone, socialement inclusif, soutenant le potentiel d'innovation et garant de la compétitivité des entreprises ”.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015.

Transition énergétique et écologique, quelle différence ?

Le terme de transition énergétique doit être dissocié de celui de transition écologique. Bien que liés, ces concepts ne désignent pas exactement la même chose.

La transition écologique intègre la notion d'énergie et répond aux mêmes enjeux mais désigne un effort bien plus vaste : préserver la biodiversité, mieux vivre et travailler ensemble, diminuer les risques sanitaires environnementaux... Mieux maîtriser l'énergie contribue grandement à accélérer la transition écologique. Mais cela ne représente qu'une partie du travail.

Transition énergétique en France : quels sont les objectifs du gouvernement ?

En France, c'est loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, votée en 2015, qui matérialise l'action et qui fixe les objectifs que nous entreprenons à l'échelle de l'Hexagone. Elle vise à développer un nouveau modèle énergétique et à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le changement climatique.

Cette loi fixe les conditions pour parvenir à des gains d'efficacité énergétique et pour développer la production d'énergies renouvelables. Autant de changements en vue de réduire l'impact

économique, environnemental et sanitaire des énergies fossiles, qui émettent des gaz à effet de serre.

Les objectifs de la France en matière de transition énergétique à l'horizon 2050 sont les suivants :

Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 (en comparaison au niveau observé en 1990) ;

Réduire de 30 % le taux de consommation d'énergies fossiles en 2030 (par rapport à la référence de 2012) ;

Faire émerger les énergies renouvelables et les porter à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 ;

Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 ;
Diversifier la production d'électricité et réduire la part du nucléaire à 50 % (d'ici 2025).

De l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments en passant par le développement de nouvelles solutions de transport sans oublier la lutte contre le gaspillage, contre la précarité énergétique ou encore une simplification globale des procédures, les chantiers sont vastes. A noter que deux secteurs consomment à eux seuls près de 80% de l'énergie nationale : l'habitat (45%) et les transports (33%), sur lesquels les principaux efforts vont devoir se porter.

La France a tous les atouts pour être un acteur majeur de cette transition énergétique. Notre territoire métropolitain ainsi que la France d'Outre-mer forment la base d'une immense zone au potentiel agricole et forestier fort. La superficie maritime de la France (11 millions de km²) nous place au deuxième rang des puissances maritimes mondiales. Enfin, à l'échelle européenne, la France est également à la deuxième place des pays qui ont la plus grande capacité de production d'hydroélectricité.

Pourquoi une transition énergétique est-elle nécessaire ?

La transition énergétique n'est pas de l'ordre du concept, mais répond à des enjeux très concrets, pour la plupart indissociables d'une notion d'urgence. Urgence climatique, urgence quant à l'épuisement des ressources naturelles... Pourquoi la transition énergétique doit-elle devenir pour tous une priorité ?

L'efficacité énergétique au service de la planète et de ses habitants

Lorsqu'on se demande ce qu'est la transition énergétique en 2023, il faut s'intéresser à ses enjeux et à ses bénéfices. Que

permettrait d'accomplir une transition.

• **Consommer mieux. En économisant l'énergie, il est possible de consommer « mieux ». Le premier ennemi ? Les ressources fossiles.** Mais au-delà des énergies fossiles non-renouvelables, il faut également rechercher la réduction des transports (automobile et fret, transport aérien), renforcer le confort thermique des logements ou encore accompagner le monde de l'industrie, très pollueur.

• **Produire autrement.** Produire différemment est possible et peut contribuer à préserver l'environnement. Il faut pour cela avoir un recours plus important aux ressources locales, faire appel évidemment à des énergies renouvelables et générer in fine moins de déchets.

• **Faire progresser la société.** La transition énergétique est un formidable levier de mobilisation de nombreux acteurs pour agir en faveur de la planète. Grâce à des projets forts (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) et un développement de la collaboration à tous les niveaux, les plus grands défis peuvent être relevés.

• **Créer des emplois.** De nouveaux métiers liés au bâtiment, à leur aménagement ou encore à la gestion de l'énergie sont voués à émerger. Les pouvoirs publics doivent accompagner cette transition vers de nouvelles activités pour développer l'emploi et créer une économie verte.

La transition énergétique est un formidable levier de mobilisation de nombreux acteurs pour agir en faveur de la planète. Grâce à des projets forts (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) et un développement de la collaboration à tous les niveaux, les plus grands défis peuvent être relevés.

La question de l'eau avec les bassines se pose déjà avec les sécheresses inédites qui amène la question de la gestion des réserves ?

Et vous chers membres du réseau FNCDS que pensez-vous de cette question qui divise en général mais surtout impacte nos métiers autour de l'énergie, du monde agricole, des télécoms... ?

Thomas TRAISSAC
Secrétaire général de l'ACSED

ACTUALITÉ

UNE NOUVELLE ASSOCIATION REJOINT LA FNCDS

AAPCS

L'Association Amicale et Professionnelle des Cadres Supérieurs et Dirigeants du Ferroviaire a été créée en 1939 avec pour but :

- De resserrer les liens d'amitié entre tous les membres en organisant des rencontres ;
- Diffuser aux membres des informations sur la vie de l'entreprise et de ses cadres supérieurs.

En 1944, l'AAPCS est intervenue auprès de la Direction de la SNCF pour que l'ensemble des cadres supérieurs puisse bénéficier de la prévoyance santé comme les autres cheminots.

En réponse notamment à cette demande, le CA de la SNCF a décidé la mise en place au 1er avril 1944 d'un régime de base de prévoyance santé spécifique aux cadres supérieurs. L'association a ensuite participé régulièrement au comité de gestion de ce régime.

Jusque vers les années 1990, l'association a surtout organisé des rencontres et des excursions. Ensuite, l'activité de l'association a très nettement diminué pour se limiter à l'information de ses membres sur la vie de l'entreprise.

De 2004 à 2017, l'AAPCS a été mise en pause. En 2017, elle a été relancée avec de nouveaux statuts ayant pour objet :

- Défendre les intérêts des cadres supérieurs et dirigeants notamment dans le domaine de la prévoyance et de la santé
- Permettre la mise en place de régimes de prévoyance et de santé en souscrivant des contrats collectifs
- Soutenir toute activité à but non lucratif ayant pour objet des actions de prévention dans le domaine de la santé et de la recherche médicale.

Depuis 2017, l'association s'est fortement impliquée dans les contrats collectifs de prévoyance santé. A la fin du premier semestre 2023, l'association aura souscrit un contrat auprès de deux mutuelles. Un troisième contrat devrait être souscrit auprès d'une autre mutuelle.

L'AAPCS regroupe environ 2 000 membres à fin 2022 avec la première mutuelle. Avec la souscription de contrat auprès des deux nouvelles mutuelles, le nombre de 3 000 membres pourrait être atteint.

En 2022, l'AAPCS a fait un don à trois organisations de recherche et de prévention dans le domaine de la santé.

Enfin, l'AAPCS s'implique fortement dans la défense des intérêts des cadres supérieurs en ce qui concerne leur régime de prévoyance santé.

Jean WIELAND
Président de l'AAPCS

LIRE

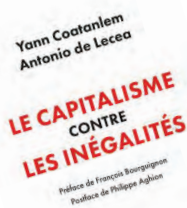
LE CAPITALISME CONTRE LES INEGALITES

Yoann COATANLEM et Antonio de LECEA lauréats du

PUF



Conjuguer équité et efficacité dans un monde instable.



Tel est le thème que propose les auteurs à travers cette parution saluée par les plus éminents économistes et experts du sujet (O. Blanchard, M. Camdessus, A. Levy-Lang, C. Gollier, D. Kessler) qui apparaît comme « *l'ouvrage de référence qu'il manquait* », tant par la qualité de ses recherches que de ses réponses « documentées et convaincantes » qu'il avance.

Si l'inégalité a toujours été présente dans la réflexion, morale, politique, sociale et économique, sa perception et sa conceptualisation ont pris une nouvelle intensité tant médiatique que dans le débat public, dans ces dernières décennies. Cette exaspération tient tout autant à la multi dimensionnalité de l'inégalité (de la naissance, de l'éducation, etc... même si elle reste le plus souvent attaquée politiquement par le sujet des écarts de revenus qui, de crise en crise, paraissent s'accroître), que de la vision libérale qui voudrait qu'il soit nécessaire d'arbitrer dans nos sociétés entre moins d'inégalité et une plus grande efficacité économique.

Mais en filigrane, l'autre question majeure qui pèse sur l'objectivité de l'analyse sur ce sujet éruptif est celle de sa mesure, c'est-à-dire de la quantification dans une mesure unique (ou non), de l'inégalité existante dans chaque dimension (discriminations salariales, conditions de travail, accès aux soins, à l'habitat, à l'éducation ... etc.

Au-delà des questions les plus couramment débattues, celles de la redistribution et la fiscalité, les auteurs s'attachent à démontrer qu'un excès d'inégalité est, *in fine*, défavorable au progrès économique et social et qu'un système de revenu universel dont ils se font les avocats, supposerait pour une pleine efficacité, comme le souligne François Bourguignon, dans sa lumineuse préface : « ... une rationalisation radicale par la consolidation d'une grande partie du système redistributif en un nombre réduit d'instruments dont l'enchevêtrement

complexe et opaque masque encore son symbole démocratique... ». Cet ouvrage très dense s'articule autour de six chapitres qui apportent leurs éclairages sur la multiplicité des problématiques : les concepts et les enjeux philosophiques, le lien entre égalité et liberté et celui de la démocratie et de la vérité, l'identification des nombreuses facettes des inégalités, la question de leur mesure, la compréhension des dynamiques profondes qui affectent l'équité sur la bases de recherches empiriques ou scientifiques et de travaux récents, les leçons que nous apporte l'Histoire sur le sujet, tandis que le sixième chapitre présente un ensemble cohérent de solutions concrètes et propose quelques enseignements préliminaires sur le type de société façonnée par la révolution robotique.

« ...La quête d'une croissance plus inclusive est à la fois un défi et une chance pour notre époque : l'équité est en effet à la fois gage de plus grande efficacité, et par conséquent d'une plus grande efficacité économique, mais aussi d'une société apaisée et cohésive, plus mobile et créatrice... ».

Telle est la conviction des auteurs qui avancent par leur réflexion vers les contours (voire les fondements) d'un « capitalisme rénové à la fois innovant et protecteur » que Philippe Aghion appelle lui-même de ses vœux, ne serait-ce que pour favoriser « l'éclosion de nouveaux talents envers et contre les intérêts acquis ».

« ...L'humanité doit apprendre certaines leçons dont la nécessité est due à l'augmentation du savoir faire sans augmentation de la sagesse... » (Russell 1956).

Le chemin est visible mais la pente est encore raide !!!!!

Jean-Louis Chambon
Président-fondateur du Cercle Turgot

Yann COATANLEM : Economiste-Président du Club Praxis - Lauréat 2018 du Prix de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Antonio de LECEA : Economiste - Professeur et Consultant.

POURQUOI LES CADRES DIRIGEANTS DOIVENT-ILS REDOUBLER DE VIGILANCE ? "



La saison des Assemblées Générales des sociétés cotées nous invite à observer que les rapports publiés ont beaucoup augmenté en volume pour présenter ce qui relève des obligations réglementaires diverses liées notamment à la Gouvernance

ou à la taxonomie verte, ce qui aboutit à des documents de plus de 400 pages.

Ces documents d'enregistrement universels contiennent d'importants chapitres relatifs aux facteurs de risque, à l'environnement, au contrôle, aux déclarations de performances extra financières, au reporting sur l'environnement et la société ou encore à la rémunération de la gouvernance, autant d'éléments qui tendent à ramener au second plan les données relatives aux aspects financiers qui jusqu'à il y a peu constituaient l'essentiel des informations soumises à approbation.

On ne saurait trop insister sur la nécessité pour les cadres dirigeants de bien connaître le contenu de ce rapport annuel de la société qui les emploie et de cerner avec précision la consistance de la contribution à son contenu de leur domaine de compétence et des parties prenantes s'y rattachant.

Cette évolution née des préoccupations à la base des accords de Paris en vue de la lutte contre le réchauffement climatique et la décarbonation de l'atmosphère a engendré un puissant courant de mutation des orientations des préoccupations professionnelles des cadres dirigeants en transformant en obligation légale ce qui relevait du bon sens et d'une obligation morale de tout responsable, sur laquelle diverses ONG idéologiquement marquées assurent une veille attentive dont la nature doit être justement mesurée par les personnes concernées.

Il en résulte une croissante judiciarisation de la législation qui s'est traduite depuis le Traité de Lisbonne par l'instauration en surplomb des droits nationaux de décisions des Cours de Justice Européenne en subordination desquelles sont placés le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'Etat, et la Cour de Cassation plaçant les textes votés par le législateur français sous l'autorité des juges européens. Plus que jamais nous devons nous montrer attentifs au bien fondé de l'adage qui veut que le diable se cache dans les détails !

Notre réflexe naturel est d'en référer au législateur national en omettant de considérer à sa juste mesure son absence de liberté. Dans ce contexte notre attention mérite d'être appelée sur le rapport du Parlement Européen du 25 avril 2023 qui fait écho aux orientations sociales du Conseil de l'UE du 1er décembre 2022 *au sujet du devoir de vigilance qui s'impose aux dirigeants qu'il convient au sein des divers réseaux adhérents d'apprécier au regard des activités des entreprises qu'ils servent.*

Dans le cadre de l'activité normale de gestion des dirigeants l'attention mérite également d'être appelée sur la perspective d'appliquer à compter du 1er janvier 2025 les mesures relatives au partage de valeur dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sur ce point il pourra être utile de se référer au rapport 1088 du

12 avril 2023 déposé à l'Assemblée Nationale qui présente une évaluation des outils fiscaux et sociaux du partage de valeur.

Soulignons qu'au côté de la gouvernance, les cadres dirigeants ont un rôle essentiel à tenir dans le partage de valeur entre les diverses parties prenantes, et que chacun, quelque soit son niveau et la nature de sa tâche est concerné par l'équilibre et l'équité de ce partage au regard des parties prenantes avec lesquelles il traite. Observons que ces deux thèmes d'actualité dont les modalités de déclinaison et d'évolution doivent être connues et exactement appréciées par les cadres dirigeants dans leur cadre d'action traduisent la propension à des réglementations de plus en plus minutieuses et précises qu'il est permis de juger limitatrices de la liberté de décision et d'action au sein des entreprises entre les parties prenantes qu'il convient d'apprécier dans toutes leurs implications, positives comme négatives.

Pour une organisation comme la FNCDS ce contexte demande une bonne maîtrise de ces questions et un positionnement clair au regard de l'influence de diverses ONG ou idéologies sur les déterminants de leur évolution.

L'actualité nous invite également à porter une particulière attention au niveau élevé d'inflation des prix qui frappe les entreprises, en particulier, et aux difficiles ajustement des prix et des salaires qui positionnent les dirigeants au cœur de la question des délicats arbitrages que requiert ce contexte.

Ce niveau élevé d'inflation bouscule également la situation des épargnants dont tant les revenus que la valeur du capital sur lequel ils vivent tendent à fondre.

En qualité de dirigeants la hausse des taux d'intérêts vient bousculer le confort illusoire tiré ces dernières années d'un endettement à taux bas et remettre au goût du jour la question des fonds propres d'entreprises comme facteur de liberté et d'indépendance du gestionnaire.

En cela la question du partage de valeur connaît un regain d'actualité qui demande notre commune vigilance.

Mais la question essentielle est celle de la confiance dans la parole donnée, dans la validité et la durée des contrats, de leur équité et de leur justice.

Ainsi en va-t-il pour la valeur de la monnaie que la numérisation envisagée au niveau de la BCE vise à stabiliser dans l'immédiat mais ouvre sur de nombreuses incertitudes pour le futur, en particulier pour l'effectivité de la propriété de son entier montant et de sa liberté d'emploi pour le détenteur.

La guerre en Ukraine et les sanctions qui ont dépossédé la banque centrale de Russie de ses avoirs a provoqué une réaction au sein de nombreux pays regroupés sous l'acronyme BRICS qui ouvre sur une augmentation des échanges en monnaies nationales au détriment du dollar et de l'euro qui lui est lié et donne un moyen d'échapper à l'extra-territorialisation du droit américain qui repose essentiellement sur les transactions en dollar.

Cela vient rappeler ce qui a été subi par les dépôts chypriotes il y a quelques années, et souligner que ce risque monétaire n'est pas imaginaire dans diverses situations pour les cadres dirigeants, certains d'entre nous étant sans doute plus concernés que d'autres en raison des types d'activités qui sont les nôtres.

Marcel JAYR
Président d'honneur de la FNCDS